

ne savez pas non plus. Mais la secrétaire parlementaire est assise en face de moi. Elle sait peut-être.

• (1820)

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre part au débat de la motion d'ajournement et notamment de répondre à un député très actif à la Chambre des communes, celui de York-Est (M. Attewell), mon collègue de la région métropolitaine de Toronto. Il a parlé de l'accord sur les pluies acides avec les États-Unis, et de la position d'Hydro-Ontario. Cette question est très intéressante et nous devons féliciter le vice-premier ministre (M. Mazankowski) du rôle actif qu'il a joué en organisant des rencontres avec le premier ministre de l'Ontario et en formant un comité en vue d'amener le charbon de l'Ouest en Ontario, qui en a bien besoin.

Cependant, la question prévue pour le débat de la motion d'ajournement ce soir porte sur le commerce avec les États-Unis. Le député a posé une question à la Chambre sur les négociations entre le Canada et les États-Unis à propos de traités éventuels. Nous négocions avec les États-Unis sur la question des pluies acides, mais nous discutons également d'un accord très important avec les États-Unis en matière de libre-échange. Le député a pris la parole à ce sujet le 16 mars et a demandé si nous aurons l'occasion d'en discuter à la Chambre des communes. Nous aurons effectivement l'occasion, comme l'a déclaré très clairement le premier ministre (M. Mulroney), de discuter aussi bien des pluies acides que du commerce extérieur.

La question d'une participation provinciale après que nous aurons convenu d'un projet d'accord commercial avec les États-Unis n'a pas encore été réglée, puisqu'il n'y a pas encore eu d'entente sur la portée ou sur le contenu d'un tel accord. La ratification des accords internationaux relève nettement et exclusivement du gouvernement fédéral. Mais nous reconnaissons que certains points d'un accord commercial canado-américain pourraient toucher des questions de compétence provinciale. Dans ce cas, il faudrait une loi provinciale pour appliquer les dispositions de l'accord portant sur ces points.

C'est pourquoi les provinces sont beaucoup et constamment consultées aux niveaux tant des premiers ministres que des hauts fonctionnaires tout au long du déroulement des négociations. On a fait état du progrès et de la teneur des négociations lors de la dernière conférence des premiers ministres le 11 mars. D'autres réunions sont prévues pour juin et septembre prochains. Comme l'a déjà dit le premier ministre à la Chambre, les députés seront mis au courant de tout accord commercial qui pourrait être conclu avec les États-Unis, et ils auront l'occasion d'en discuter.

L'APARTHEID—L'AFRIQUE DU SUD—LA RENCONTRE PRÉVUE
ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DE L'AFRICAN
NATIONAL CONGRESS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 25 mars 1987, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) quel était l'avenir immédiat des relations du Canada avec l'Afrique du Sud et notre politique contre le répugnant système d'apartheid. Je m'inquiétais plus spécialement de l'état des communications entre les deux gouvernements.

L'Ajournement

Le secrétaire d'État m'a affirmé que le Canada garderait les lignes de communication ouvertes. Je voudrais féliciter le ministre de cette attitude constructive et ajouter quelques-unes de mes réflexions sur cette regrettable, mais complexe situation qui est celle de l'apartheid.

Bien des électeurs de ma circonscription de Don Valley-Est ont exprimé leur inquiétude et leur intérêt à ce sujet. Il me semble que c'est particulièrement important maintenant, après le train de mesures régressives annoncées cette fin de semaine par le gouvernement d'Afrique du Sud. On peut dire que les Canadiens, comme la plupart des pays civilisés, admettent que l'apartheid, le système de discrimination raciale institutionnalisée, est un principe étranger aux tenants de la liberté et de la démocratie et un principe qui leur répugne. Bien que le terme ne soit apparu qu'en 1948, la discrimination raciale systématique existe depuis des siècles en Afrique du Sud.

• (1825)

Selon le Guide mondial des droits de l'homme qui se base sur un certain nombre de critères universels de liberté, l'indice en Afrique du Sud est de 32 p. 100, tandis qu'au Canada il est de 94 p. 100.

Malgré le consensus sur l'existence d'un problème, il n'y a pas d'unanimité, ni parmi les observateurs extérieurs ni parmi les Sud-Africains touchés par l'apartheid, sur la façon de le résoudre. Vu la longue histoire d'absence de progrès de la part du gouvernement sud-africain dans ce domaine, il y a un net sentiment de frustration. Malheureusement cette situation a souvent tendance à produire des réactions qui se caractérisent par une évaluation simpliste ainsi que par des mesures très violentes et extrêmes qui expriment au mieux une forte condamnation et incitent au pire à la violence. Le Canada a fort heureusement toujours adopté une attitude saine qui mérite une brève explication.

Du fait même que le gouvernement du Canada croie toujours qu'il est possible de provoquer un certain changement par la voie pacifique, notre attitude est basée sur deux principes. Premièrement, le gouvernement et les Canadiens sont opposés à l'apartheid et ils le détestent. Deuxièmement, nous laissons la voie ouverte aux contacts et au dialogue, ce qui accroît les chances du Canada d'inciter l'Afrique du Sud à apporter certains changements.

Le gouvernement du Canada ne croit pas qu'il soit possible de provoquer une réforme fondamentale en Afrique du Sud par l'isolement. Le racisme prospère dans l'isolement. Il faut par conséquent maintenir des relations diplomatiques avec ce pays. Le Canada reconnaît par ailleurs le droit de l'Afrique du Sud de participer aux activités des Nations Unies.

Étant donné que nous adoptons depuis longtemps une attitude ferme mais saine, nous voyons que nous avons toujours agi comme nous l'avions dit. Un examen de la question nous révèle que notre intérêt remonte à 1961, à l'époque où le premier ministre, John Diefenbaker, a proposé, au cours d'une Conférence du Commonwealth, de préparer un communiqué commun disant que l'apartheid allait à l'encontre des idéaux de l'alliance. A cette époque, l'Afrique du Sud venait de devenir une république, et elle faisait une demande d'affiliation. Elle l'a toutefois retirée parce qu'elle ne voulait pas se soumettre aux conditions. Le Canada a continué à exercer des pressions sur le régime, sous les auspices des Nations Unies.